

Marche à suivre

Les conseillers Habitat du CDHAT vous accueillent:

Permanences à Flers (sur rendez-vous) :

Chaque mardi 9h30-12h00

41 rue de la Boule dans les locaux de Flers Agglo
(entrée par le Square Delaunay)

Contactez le CDHAT pour prendre rendez-vous :

02 31 53 73 73

calvados-orne@cdhat.fr
Parc Citis - 4 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair



flers Agglo

Ville de flers



OPAH-RU

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat
de Renouvellement Urbain
2019-2024

AIDES FINANCIÈRES POUR VOS PROJETS EN CŒUR DE VILLE DE FLERS

- Économies d'énergie
- Adaptation du logement
- Rénovation des façades
- Rénovation des copropriétés
- Accession à la propriété



Info importante



VOUS N'HABITEZ PAS DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPAH-RU ?

Vous pouvez bénéficier des aides de l'OPAH qui couvre actuellement l'ensemble des communes de Flers Agglo.

Renseignez-vous au 02 31 53 73 73

Dispositif **OPAH** sur les 42 communes de Flers Agglo

Dispositif **OPAH-RU** sur le cœur de Ville de Flers



avec le soutien financier de :



Ensemble, pour une dynamique de cœur de ville

Flers Agglo et la Ville de Flers ont mis en place, pour 5 ans, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) afin de renforcer l'attractivité du centre-ville de Flers. Il s'agit d'un véritable programme de réhabilitation de l'habitat privé sur un périmètre précis (centre-ville de la Reconstruction et quartier de la gare).

Ce dispositif propose aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs des aides financières exceptionnelles et un accompagnement gratuit en faveur de la réalisation de travaux d'amélioration et de réhabilitation de l'habitat.

190 logements privés pourront être réhabilités dans le cadre de ce dispositif d'envergure

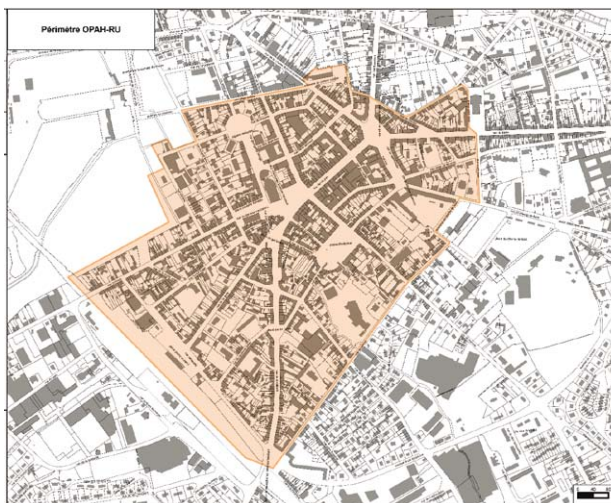
LES OBJECTIFS DE L'OPAH-RU

- Amélioration énergétique des logements
- Traitement des situations d'insalubrité
- Requalification des espaces publics
- Aide à l'accession à la propriété
- Valorisation du patrimoine

DES AIDES EXCEPTIONNELLES POUR QUELS TRAVAUX ?

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS OU PROPRIÉTAIRES BAILLEURS, VOUS POUVEZ PRÉTENDRE À DES AIDES SPÉCIFIQUES :

- Travaux d'économies d'énergie
- Travaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap
- Aide à l'accession à la propriété
- Travaux de rénovation des façades
- Travaux de réhabilitation de l'habitat indigne et dégradé
- Travaux sur les copropriétés (parties communes, accessibilité...)



Périmètre du dispositif

ATTENTION

NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX AVANT DE DÉPOSER UN DOSSIER DE SUBVENTION ET D'URBANISME



QUI CONTACTER ?

Le CDHAT, opérateur Habitat, a été mandaté par Flers Agglo pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches, vous conseiller sur la faisabilité financière et technique de votre projet et vous assister dans la recherche d'aides financières adaptées à votre situation personnelle.

